

Commune de Bondoufle • Département de l'Essonne

ARRETE MUNICIPAL

N° 132/2024/NAY

PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) EN ANNEXANT LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

Le Maire de la Commune de Bondoufle,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-43, L. 153-60, R. 151-51 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.581-14 à L.581-14-3,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bondoufle du 6 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté préfectoral numéro 2024-PREF -DCPPAT-BUPPE-128 du 26 mars 2024 portant institution des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la ville de Bondoufle,

Considérant que ces SIS doivent être annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune dans les conditions fixées par les articles R.125-46 du code de l'environnement, R151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme,

Considérant que la modification du contenu des annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'effectue par une procédure de mise à jour de ce document.

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bondoufle est mis à jour à partir de la date de signature dudit arrêté.

Article 2 : Cette mise à jour est effectuée dans le dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenu à la disposition du public à la mairie de Bondoufle et dans celui mis en ligne sur le site Internet de la commune de Bondoufle.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant 1 mois à la mairie de Bondoufle. Une copie du présent arrêté sera transmise à la préfète du département de l'Essonne.

Article 4 : Le Maire et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit dans le registre des arrêtés de la ville de Bondoufle.

Fait à Bondoufle, le 07 juin 2024

Le Maire

Jean HARTZ

Chevalier de La Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre de la Ville de Bondoufle

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2024

Application agréée E-legalite.com